



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/048/INF-ASS PLUV

SÉANCE DU 29 MAI 2019

OBJET : INFRASTRUCTURES - ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Lancement du schéma directeur d'assainissement pluvial - Modification de la dépense éligible et du plan de financement.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de mai à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 16 mai 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Patrice BORNEA ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

Absents : Marie-Antoinette CUCCHI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie CASANOVA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

Avaient donné procuration : Léa MARIANI à Sylvie ROSSI ; Nathalie APOSTOLATOS à Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON à Didier REY.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjoint délégué aux travaux de voirie, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

La problématique du ruissellement des eaux pluviales urbaines est une réalité sur le territoire de la commune de Porto-Vecchio, et certains secteurs y sont particulièrement sensibles. La lutte contre les conséquences de ce ruissellement ne passe pas uniquement par le « tout tuyau » mais également par des solutions de rétention, à la source.

Le préalable à la définition de solutions alternatives est la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pluvial. Ce schéma directeur se décompose en 3 étapes :

- définition de la situation actuelle en termes de ruissellement : prise en compte des réseaux existants et de leur adéquation, définition des axes de ruissellement et des secteurs sensibles,
- prise en compte des évolutions futures : définition des besoins et des enjeux, en tenant compte notamment des perspectives d'urbanisation,
- définition de solutions, au cas par cas, selon les secteurs et les enjeux.

Par délibération n° 18/008/INF-ASS PLU du 26 mars 2018, le coût de cette opération avait été estimé à 40.000,00 € HT, soit 48.000,00 € TTC. Les offres remises s'élèvent à 60.000,00 € HT soit 72.000,00 € TTC car elles prévoient la réalisation d'un plan du réseau de pluvial de la Commune.

La Commune prévoit pour réaliser ce projet de solliciter l'octroi d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Collectivité Territoriale de Corse, conformément au plan de financement qui suit :

Désignation	Taux	Montants
Rappel dépense HT		60.000,00 €
- Agence de l'Eau	40 %	24.000,00 €
- Collectivité de Corse	30 %	18.000,00 €
Total des aides	70 %	42.000,00 €
Part communale HT	30 %	18.000,00 €
Rappel TVA	20 %	12.000,00 €
Part communale TTC		30.000,00 €
Opération TTC		72.000,00 €

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la modification de la dépense éligible et du plan de financement.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre de l'opération visée à l'article 1.

ARTICLE 3 : Les recettes et dépenses afférentes font l'objet des inscriptions au budget général 2019 et suivants :

Dépenses d'études

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Compte 2031 : Frais d'études

Recettes

Chapitre 13 : Subventions

Chapitre 16 : Emprunts

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

